



VILLE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

LES CONSEILS DE QUARTIER

**DÉMOCRATIE
LOCALE**



Les conseils de quartiers sont l'expression d'une volonté de croiser les regards de chacun (élus, techniciens, habitants et associations).

Le conseil de quartier est un lieu d'informations, de débats et de réflexions sur la vie du quartier, ses projets d'aménagements et d'améliorations.

Objectifs

- 1 AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ET LE BIEN VIVRE DU QUARTIER.
- 2 RÔLE CONSULTATIF AU SUJET DES GROS PROJETS MUNICIPAUX CONCERNANT LE QUARTIER.
- 3 CRÉER UNE LIAISON ENTRE LES HABITANTS DU QUARTIER ET LA COMMISSION ENCADRANT LA DÉMOCRATIE LOCALE.

QUI PRÉSIDE LE CONSEIL DE QUARTIER ?

Le conseiller délégué accompagné de 2 élus.

A QUELLE FRÉQUENCE LES CONSEILS DE QUARTIERS SE RÉUNISSENT ILS ?

Ils se tiendront une fois par trimestre. Toutefois si les projets, les actions nécessitent une ou plusieurs réunions exceptionnelles celle-ci pourront se tenir.

COMBIEN DE SIÈGES IL Y A-T-IL ?

Le nombre de sièges disponibles se situe aux alentours des 20 sièges. Pour une bonne équité, une représentativité géographique et démographique sera respectée.

COMBIEN IL Y A-T-IL DE CONSEILS DE QUARTIERS SUR NOTRE COMMUNE ?

Aujourd'hui ils sont au nombre de trois. Mais une réflexion pour un redécoupage plus proche des habitants est en cours. Ils seront donc plus nombreux qu'au dernier mandat.

A PARTIR DE QUEL ÂGE PUIS JE SIÉGER AU CONSEIL DE QUARTIER ?

Les conseils de quartiers sont ouverts aux citoyens du quartier à partir de 16 ans sans limite d'âge.



CONSEIL
DE QUARTIER

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION POUR SIÉGER AU CONSEIL DE QUARTIER VOUS CONCERNANT :

Nom et prénom :

Adresse :

e-mail :

Téléphone :

A déposer dans la boîte aux lettres en mairie à l'attention de David ARIAS ou envoyer les informations par mail à conseilsdequartiers@tignieu-jameyzieu.fr



VILLE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

LES CONSEILS DE QUARTIER

DÉMOCRATIE
LOCALE



Fonctionnement DES CONSEILS DE QUARTIER

Les conseils sont soumis à une charte et un règlement signés par tous les siégeants lors de l'installation de celui-ci.

Sur ce mandat les conseils de quartiers seront dotés d'un budget afin de mener à bien les actions et projets envisagés dans celui-ci.

Le conseil débutera par une lecture de l'ordre du jour puis par un compte rendu des informations montantes du quartier (boîtes à idées, permanences, informations digitales, ...)

Une compréhension « terrain » sera nécessaire par le biais d'un tour de quartier.

Une séance d'informations descendantes (Mairie vers les citoyens) sera réalisée.

Une consultation des membres du conseils représentant les citoyens pourra être faite sur les projets d'envergure concernant le quartier.

Nous travaillerons en ateliers de réflexion autour de projets précis.

Chaque conseil de quartier disposera d'un Plan d'actions prioritaires, celui-ci sera enrichi et suivi à chaque séance.



TRANSPARENCE



CONSULTATION



COLLABORATION

CONSEIL
DE QUARTIER



VOTRE MAIRIE

10 place de la mairie
38230 Tignieu-Jamezyieu
Tél. 04 78 32 23 59
Fax. 04 78 32 26 64

conseilsdequartiers@tignieu-jamezyieu.fr

www.tignieu-jamezyieu.fr

Facebook : Ville de Tignieu-Jamezyieu

Instagram : villedetigniejamezyieu